



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 27
Votants : 29
Procurations : 3

L'an deux mille vingt six
Le 21 mai

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Samuel PHÉLIPPOT, Maire.

Convocation du Conseil Municipal en date du 15 mai 2026

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Donald GIGAN (arrivé à 18h20) qui a donné pouvoir à Eliane AUFFRET, Jean-Jacques QUILLEVERE qui a donné pouvoir à Rachelle LOSTANLEN, Julie KERVELLA qui a donné pouvoir à Sébastien JEZEQUEL.

Secrétaire de séance : Laurie PETERS

N° D_2026_05_21_15

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M57,
Vu les délibérations du 12 décembre 2024 concernant le transfert des excédents de clôture des budgets eau et assainissement (budget annexe adduction d'eau potable (AEP), SMI et SIAL) au budget principal et reversement à la Communauté de communes du Pays de Landivisiau,
Vu l'approbation du compte de gestion et de compte administratif 2025,

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2025, issus du compte administratif pour le budget principal de la Commune.

Considérant qu'en recettes d'investissement, le solde des subventions notifiées restant à percevoir en 2025 s'établit à 491 086 € répartis comme suit :

Date eng.	Libellé	Fonction	Nature	Libellé tiers	Solde eng.
12/01/2026	DSIL 2022 MEDIATHEQUE	020	13462	PREFECTURE DU FINISTERE	150 000,00
12/01/2026	AIDE AU PROJET DE RENATURATION - ETUDE DE FAISABILITE DE RENATURATION DU COURS D'EAU LE LAPIC	020	1311	AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	31 086,00
12/01/2026	COMPLEMENT SUBVENTION DSIL 2022 MEDIATHEQUE	020	13462	PREFECTURE DU FINISTERE	150 000,00
12/01/2026	DETR 2023 REHABILITATION EXTENSION MEDIATHEQUE	313	13461	PREFECTURE DU FINISTERE	140 000,00
12/01/2026	PACTE FINISTERE 2030 - VOLET 1 - TOITURE SALLE DE SPORT TY GUEN	321	1323	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE	20 000,00
					491 086,00

Considérant qu'en dépenses d'investissement, les restes à réaliser 2025 (RAR) à reporter sur l'exercice 2026 s'établissent à 2 776 242.60 € répartis comme suit :

Opération	Libellé chapitre voté	Nature	Total
	Total IMMOBILISATIONS CORPORELLES		189 893,23
	Total IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		28 298,58
	Total COMPLEXE SPORTIF DE KERZOURAT		990,00
	Total VALLEE DU LAPIC		39 264,00
	Total PROGRAMME ANNUEL DE VOIRIE		32 236,50
	Total EXTENSION URBANISATION - ECLAIRAGE PUBLIC -		134 982,09
	Total BIBLIOTHEQUE		112 755,84
	Total HOTEL DE VILLE		13 526,76
	Total RUE DE KRAVEL ET ALLEE DE LA CROIX		20 015,52
	Total PETITE VILLE DE DEMAIN		46 130,23
	Total COMPLEXE SPORTIF TIEZ NEVEZ		344 878,89
	Total TOITURES TY GUEN		113 470,68
	Total MULTI-ACCUEIL		35 235,00
	Total AMENAGEMENT ABORDS BIBLIOTHEQUE / PLACE EGLISE		1 662 752,68
	Total REFONTE EAUX PLUVIALES PLACE DE L'EGLISE		1 812,60
Total général			2 776 242,60

Considérant que le besoin de financement des RAR 2025 s'élève ainsi à **2 285 156.60 €**,

Considérant que, dans le cadre du transfert de compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (CCPL), il convient également d'intégrer les résultats du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Landivisiau-Lampaul-Guimiliau (SIALL) par opération d'ordre budgétaire, cf. tableau ci-dessous,

Considérant qu'il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 comme suit :

SECTION du BUDGET	Résultats de clôture de l'exercice précédent	Résultats (N-1) affectés à l'investissement de l'année 2025 C/ 1068	Opérations de l'exercice 2025			Intégration SIALL	Résultats de clôture cumulés de l'exercice (2024 + 2025)
			MANDATS EMS	TITRES EMS	RESULTATS		
INVESTISSEMENT	- 2 246 979,19 €	- €	7 331 322,93 €	5 966 535,10 €	- 1 364 787,83 €	- 176 815,90 €	- 3 788 582,92 €
FONCTIONNEMENT	6 851 081,10 €	3 366 566,44 €	12 427 041,02 €	14 530 191,44 €	2 103 150,42 €	1 222 233,97 €	6 809 899,05 €
SECTION du BUDGET	Résultats de clôture cumulés de l'exercice (2024 + 2025)	Restes à réaliser de l'exercice 2025			Résultats de clôture cumulés de l'exercice (2024 + 2025)		
		DEPENSES	RECETTES	RESULTATS			
INVESTISSEMENT	- 3 788 582,92 €	2 776 242,60 €	491 086,00 €	- 2 285 156,60 €	- 6 073 739,52 €		
FONCTIONNEMENT	6 809 899,05 €			- €	6 809 899,05 €		
Proposition d'affectation du résultat de fonctionnement 2025			TOTAL	Excédents fonctionnement capitalisés 1068	Report fonctionnement 002		
RESULTAT DEFINITIF de FONCTIONNEMENT 2025			6 809 899,05 €				
Solde de la section d'investissement			- 3 788 582,92 €				
Restes à réaliser			- 2 285 156,60 €				
Total besoin de financement			- 6 073 739,52 €				
Soit une affectation au compte 1068 de :				6 073 739,52 €			
2 - Affectation du solde compte 002					736 159,53 €		

Il est proposé l'affectation ci-dessous :

En investissement :

- Reprise au compte D001 du **déficit cumulé soit 3 788 582.92 €**,
- Affectation au R1068 d'une partie du résultat consolidé de fonctionnement pour **6 073 739.52 €**.

En fonctionnement :

- Reprise du solde excédentaire du résultat cumulé de fonctionnement pour **736 159.53 €** au compte R002.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2025 du budget principal de la Ville,**
- **Autorise le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions utilisées à l'exécution de la présente délibération.**

Landivisiau, le 21 mai

Le Maire,

Samuel PHÉLIPPOT

